

1. Identification

Identificateur de produit	TELAZOL
Autres moyens d'identification	
Synonymes	TELAZOL® * Tiletamine HCL and Zolazepam HCL
Usage recommandé	Vétérinaire Agent anesthésique
Restrictions d'utilisation	Non destiné à l'usage humain
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la compagnie (É-U)	Zoetis Inc.
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (USA)
Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain	1-866-531-8896
Département de soutien aux produits / soutien technique	1-800-366-5288
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
Nom de la compagnie (CA)	Zoetis Canada Inc.
	16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
Adresse courriel	soutienauxproduits@zoetis.com
Département de soutien aux produits	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2 (système nerveux central, rein, pancréas)
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Avertissement

Mention de danger Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, rein, pancréas) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

ANESTHÉSIQUE: PEUT AGIR SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET LE SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL ET DE LA PEAU. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les individus sensibles à cette substance ou à d'autres substances de cette catégorie chimique peuvent développer des réactions allergiques.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Mannitol		69-65-8	<6
Tiletamine hydrochloride		14176-50-2	50 mg/ml
Water for Injection		7732-18-5	
Zolazepam hydrochloride		33754-49-3	50 mg/ml

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration difficile, un personnel formé administrera de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Les individus sensibles à ce produit chimique ou à d'autres substances de cette catégorie chimique risquent de développer des réactions allergiques. L'usage clinique de cette substance a provoqué dépression respiratoire, troubles gastro-intestinaux, éruption cutanée allergique. ANESTHÉSIQUE: PEUT AGIR SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET LE SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés. ANESTHÉSIQUE: PEUT AGIR SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET LE SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE Surveiller l'appareil respiratoire, le système cardiaque et le système nerveux central.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer toutes les sources d'ignition. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
Précautions relatives à l'environnement	

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Porter un équipement de protection individuelle approprié. Assurer une ventilation efficace. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter les injections accidentelles. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. @ 15-30 °C (59-86 °F). Protéger du rayonnement solaire. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Analyse des risques par niveaux de contrôle	Tiletamine hydrochloride: Zoetis BDP2 (limiter l'exposition à l'étendue 100ug/m3 à < 1000ug/m3) Zolazepam hydrochloride: Zoetis BDP3 (limiter l'exposition à l'étendue 10ug/m3 à < 100ug/m3)
Contrôles d'ingénierie appropriés	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Garder les niveaux de contamination de l'air inférieurs aux limites d'exposition ou dans la fourchette OEB indiquée ci-dessus dans cette section. Ventilation générale normalement adéquate.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection. Les gants étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.
Autre	Porter un vêtement de protection approprié. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les expositions aux microbes sont dans les étendues de la BDP (Bande d'exposition professionnelle) ou les dépassent, portez un appareil respiratoire dont le facteur de protection est suffisant pour limiter les expositions au minimum de l'étendue de la BDP. On doit fournir des équipements de protection respiratoire lorsqu'il y a un risque d'exposition à des poussières, des brumes, des aérosols ou des vapeurs. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide. (Après reconstitution).
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanc cassé.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	3.5
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Légèrement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.52 (Mannitol)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Peut comprendre des produits de carbone, azote. Peut inclure du chlorure d'hydrogène

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut être nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Les individus sensibles à cette substance ou à d'autres substances de cette catégorie chimique peuvent développer des réactions allergiques. L'usage clinique de cette substance a provoqué dépression respiratoire, troubles gastro-intestinaux, éruption cutanée allergique. ANESTHÉSISQUE: PEUT AGIR SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET LE SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être nocif par inhalation. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

TELAZOL

Aiguë

Orale

DL50	Rat	> 5000 mg/kg (ATE)
------	-----	--------------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Mannitol (CAS 69-65-8)

Aiguë

Orale

DL50	Rat	13500 mg/kg
------	-----	-------------

	Souris	22 g/kg
--	--------	---------

Zolazepam (CAS 31352-82-6)

Aiguë

Orale

DL50	Rat	398 mg/kg
------	-----	-----------

Subchronique

DMENO	Chien	10 mg/kg/j., 3 mois [Target organ(s): Central Nervous System, Gastrointestinal system]
-------	-------	--

	Singe	10 mg/kg/j., 3 mois [Target organ(s): Central Nervous System]
--	-------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
DSENO	Rat	10 mg/kg/j., 91 Jours [Target organ(s): Pancreas, Kidney]
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données. Les individus sensibles à cette substance ou à d'autres substances de cette catégorie chimique peuvent développer des réactions allergiques.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire au fœtus. Ce composé peut traverser le placenta chez les femmes enceintes.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence et des vertiges.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, rein, pancréas) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Autres informations	ANESTHÉSIQUE: PEUT AGIR SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET LE SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE. L'injection accidentelle de ce produit peut entraîner une anesthésie ou d'autres effets sur le système nerveux central. Des convulsions, une léthargie, une dépression respiratoire et un relâchement musculaire peuvent survenir. Des effets cardiovasculaires (augmentation de la fréquence cardiaque, changement de la tension artérielle) peuvent également se produire. Un œdème pulmonaire avec essoufflement consécutif peut être observé, ainsi que des nausées et des vomissements.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Aucun(e) connu(e).
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport**TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	28-Avril-2017
Version n°	01
Liste des abréviations	ETA : Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP).
Avis de non-responsabilité	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
Informations relatives à la révision	Identification du produit et de l'entreprise : États physiques Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Données toxicologiques : Données toxicologiques GHS: Qualificateurs